



# ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté portant nomination du jury du concours externe commun de Secrétaire Administratif de classe normale au titre de l'année 2022 dans l'Académie de Corse

**Le Recteur de la région académique de Corse,  
Recteur de l'académie de Corse, Chancelier des universités,**

Vu le code général de la fonction publique  
Vu le code des relations entre le public et l'administration  
Vu le code de l'éducation  
Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration des certaines opérations de gestion du personnel relevant de l'Education Nationale,  
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat  
Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues, modifié par le décret n°95-49 du 13 janvier 1995, le décret n°97-996 du 23 octobre 1997 et le décret n° 2001-1239 du 19 décembre 2001.  
Vu l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié relatif à la délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels de services extérieurs du ministère de l'Education Nationale,  
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;  
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2008 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction publique d'Etat ;  
Vu l'arrêté du 03 février 2022 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

RECTORAT

Division des Examens  
et Concours

Dossier suivi par :  
Lara DAVINI

Téléphone  
04 95 50 34 01

Télécopie  
04 95 51 47 75

E-Mail  
dec@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini  
BP 808  
20192 AJACCIO  
CEDEX 4

### ARRETE

#### Article 1er : Présidente du jury :

**Madame Hélène BANSARD**, attachée hors classe, Cheffe de Division des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré et des moyens (DPEM) à la DSDEN de Haute Corse est désignée présidente du jury du concours externe commun de secrétaire administratif de classe normale ;

#### Article 2 : Les membres pour la correction des épreuves écrites d'admissibilité :

La commission de correction des épreuves écrites du concours externe est composée comme suit :

- **Monsieur Julien DIPERI**, professeur de lycée professionnel en économie et gestion, LP Finosello à Ajaccio, et en cas d'empêchement Madame Annick LAFRONTIERE, APAE, directrice adjointe de CROUS de Corse
- **Madame Florence MOMUS GAMBINI**, APAE, Adjointe gestionnaire et agent comptable du Lycée Gicante de Casabianca, et en cas d'empêchement Monsieur Louis ORSINI, Attaché principal, rectorat de Corse
- **Monsieur Vincent ROUAULT**, Directeur Adjoint du Secrétariat Général commun de la Corse du Sud, et en cas d'empêchement Monsieur Cédric PEIGNAUD, Chef du bureau du Cabinet du Préfet,
- **Madame Candy HUBERT**, AAE à la plateforme achats mutualisés de Corse, et en cas d'empêchement Monsieur Aymeric FONTAINE, AAE, bureau de la coopération pré-judiciaire

**Article 3 : Les membres du jury des épreuves orales d'admission :**


- Monsieur Jacques SANTONI, Chef de la Division des achats, de la gestion interne et de la modernisation
- M.ROUAULT Vincent, Directeur Adjoint du Secrétariat Général commun de la Corse du Sud
- Mme HUBERT Candy, AAE à la plateforme achats mutualisés de Corse.

**Article 4 :**

La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 21 février 2022.

Le Recteur,

  
Pour le Recteur et par délégation,  
l'Adjoint à la Secrétaire Générale d'Académie  
Directeur des Ressources Humaines

Vincent AILLAUD